



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

CABINET
BUREAU DE LA COMMUNICATION
INTERMINISTÉRIELLE DE PRÉFECTURE
POLE INTERMINISTERIEL REGIONAL DE COMMUNICATION

Caen, le 9 février 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fin des prélèvements scientifiques des Oies

Conformément à l'arrêté ministériel du 3 février 2012 relatif au prélèvement autorisé de l'oie cendrée, de l'oie rieuse et de l'oie des moissons, il est rappelé que les prélèvements des oies à des fins scientifiques ne sont plus autorisés à partir du 11 février 2012.

La chasse de toutes les espèces de gibier d'eau étant fermée à partir du 11 février 2012, des contrôles seront effectués, en particulier par les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, sur les gabions, installations spécifiquement utilisées pour ce type de chasse de nuit.

**Coordonnées du Bureau de la communication interministérielle de Préfecture et
du Pôle de communication régional**

rue Saint-Laurent, 14038 Caen cedex

Stéphanie BOULENT DE LA FUENTE

Téléphone : 02 31 30 66 12

stephanie.boulent@calvados.gouv.fr – www.calvados.gouv.fr